

Enseignement : expérience pédagogique dans la Vallée des Ponts-de-Martel dès la rentrée scolaire 2010

Au regard des propositions faites par le Syndicat intercommunal de l'École secondaire intercommunale des Ponts-de-Martel (ESIP) dans son premier rapport en octobre 2008 déjà, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS), a décidé d'autoriser la mise en place d'une expérience pédagogique aux Ponts-de-Martel suivie d'une manière scientifique. Celle-ci permettra de scolariser dès la rentrée scolaire 2010 tous les élèves des sections moderne et préprofessionnelle de la vallée aux Ponts-de-Martel, comme jusqu'à présent.

Dès la rentrée scolaire 2010, tous les élèves de la vallée resteront scolarisés aux Ponts-de-Martel pour la 6^{ème} année, il en sera de même pour les élèves des sections moderne et préprofessionnelle jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. Les élèves de la section maturité continueront quant à eux de fréquenter l'école secondaire du Locle pour Les Ponts et Brot-Plamboz et celle de La Chaux-de-Fonds pour La Sagne. Les communes négocieront comme jusqu'à présent une convention avec la ville concernée.

Cela signifie que l'école des Ponts-de-Martel **dépendra administrativement de la direction de l'école Crétets-Bellevue dès la rentrée d'août 2010**. Une convention sera signée avec la Ville de La Chaux-de-Fonds par les trois communes de La Sagne, de Brot-Plamboz et des Ponts-de-Martel. Le conseiller communal en charge de l'instruction publique de chacune des communes fera partie de conseil d'établissement de La Chaux-de-Fonds avec voix délibérative.

La dissolution du Syndicat intercommunal ESIP permet d'être intégré dans l'indice d'encadrement de l'école secondaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui n'engendre plus de surcoûts pour l'Etat.

Un enseignement de qualité

L'enseignement et l'encadrement des élèves des Ponts-de-Martel sont de qualité et reconnus par le DECS ; la transition réussie entre le secondaire 1 et le secondaire 2 en est la preuve. L'ESIP relève que tous les élèves ont trouvé, ces dernières années, des solutions de formation au terme de leur scolarité obligatoire et que l'encadrement individualisé que permet une école de petite taille y contribue largement.

La solution trouvée pour le Collège des Ponts-de-Martel est le fruit d'une longue négociation entre les partenaires concernés. Elle permettra de maintenir une scolarisation des enfants dans cette commune et d'éviter des déplacements nombreux aux élèves. Elle permettra également de développer des synergies entre ville et campagne et de conserver des emplois dans une région périphérique. Cette collaboration s'inscrit parfaitement dans la nouvelle politique régionale voulue par le Conseil d'Etat.